



# Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

## Rapport d'activités 2016-2017

### 1- Rapport d'activités

### 2- Annexes sur le site <http://cddcasa.fr/>

- a) Liste des adhérents
- b) Règlement intérieur
- c) Avis du CdD
- d) Organigramme





## Rapport d'activités 2016-2017

L'article 26 de la Loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du Territoire du 25 juin 1999 prévoit la création d'un Conseil de Développement composé de représentants des milieux économique, social, culturel et associatif.

Le conseil Communautaire, par délibération en date du 19 mai 2003, s'est prononcé sur la Création de son Conseil de Développement. Cette instance de démocratie participative a été renouvelée en 2008 puis en 2014.

L'article 88 de la loi NOTRe du 7 août 2015 est venu consolider leur rôle auprès de l'Assemblée de l'Etablissement dont ils émanent. Ainsi, le Conseil de Développement « *établit un rapport d'activité, qui est débattu et examiné par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale* ».

\*\*\*\*\*

L'objectif du Conseil de développement est de faire émerger des idées, des propositions pour l'aménagement et le développement durable de son territoire. Il étudie les dossiers techniques, participe à des débats thématiques, réfléchit aux solutions envisageables, propose des réponses et enfin, émet des avis motivés sur les projets qui lui sont soumis. Mais, il peut également être force de proposition et s'autosaisir, si nécessaire, de tout dossier qui paraîtrait prioritaire pour en faire une analyse critique assortie de propositions constructives.

Il est porteur d'une politique d'information et de communication auprès de la population en liaison avec la CASA. C'est un lieu privilégié d'échanges.

Le Conseil propose un mode de travail reposant sur la démocratie participative, qui consiste à confronter les points de vue, à dialoguer, à échanger afin d'émettre des avis cohérents et partagés.

Lors du renouvellement d'octobre 2014, le Président de la CASA a souhaité que cette instance joue pleinement son rôle d'aide à la décision des élus. Le pilotage en a été confié à Monsieur Bernard Tomasini, Préfet de Région Honoraire, qui orchestre une feuille de route tournant autour de trois enjeux :

1 Produire davantage d'avis, soit par saisine, soit par auto-saisine, sur les compétences prospectives de la CASA.

2 Elargir le travail du conseil de développement au monde des entreprises pour que les avis produits soient en lien avec les préoccupations du monde de l'entrepreneuriat à la fois en termes d'attractivité du territoire et de l'engagement pour l'emploi local.

3 Améliorer la communication extérieure du Conseil de Développement, pour mieux écouter la société civile et mieux se faire entendre des élus.

Le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est constitué d'un bureau, d'une assemblée plénière, et de 4 groupes thématiques.

### Le bureau du Conseil de Développement

Composition:

**Président:** Bernard TOMASINI

**Elu référent:** Richard THIERY, Maire de Courmes

**Chargée de mission:** Marika ROMAN, Association agréée de sécurité civile

**Directeur:** François-Xavier KOEMPGEN, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

#### 4 Vice-présidents

##### **Groupe de travail Patrimoine Environnement:**

Carole GHIBAUDO Association ADECOHA

##### **Groupe de travail Développement économique et Emploi:**

Jean-François-CARRASCO TELECOM VALLEY

##### **Groupe de travail Aménagement du Territoire:**

Stéphane NEDONSEL TRAVISA

##### **Groupe de travail Politique de la ville, Transports, Déplacements et Logements:**

Alain JUNCKEL ADECOHA

#### 8 rapporteurs titulaires ou suppléants

En 2016 et 2017, le bureau du Conseil de développement s'est réuni une fois par mois. Son ordre du jour est principalement orienté sur l'état d'avancement des travaux des quatre groupes thématiques, la préparation et la production de leurs avis, les rencontres avec les services de la CASA, et l'organisation d'évènements (colloques, séminaires...).

## L'assemblée plénière du Conseil de Développement

L'Assemblée plénière réunit la soixantaine de membres du Conseil de Développement. En 2016 et 2017, elle s'est réunie six fois. Les comptes rendus de ces assemblées sont disponibles sur le site du CdD ([cddcasa.fr](http://cddcasa.fr)).

Elle a pour objectif principal de délibérer sur les avis présentés par les groupes de travail et validés en bureau. Bien évidemment lors des pléniers, il est souvent fait état de sujet d'actualité locale et d'échanges d'information.

### Avis présentés et débattus

*Rappel: le Conseil de développement engage ses travaux sur saisine de la communauté d'agglomération ou par auto saisine.*

#### - **Assemblée du 24 mars 2016**

- Avis sur la maîtrise d'énergie. Le groupe thématique "Patrimoine – Environnement" a souhaité étudier la question de la "maîtrise de l'énergie" en raison d'une part de l'adoption de la loi sur la transition énergétique et, d'autre part, de la double problématique dans les Alpes-Maritimes: l'obligation d'économie d'énergie et l'insuffisance d'approvisionnement.

#### - **Assemblée du 24 mai 2016**

- Avis sur la création et aménagement d'un réseau cohérent de pistes cyclables sur le territoire de la CASA. Auto saisine.
- Avis sur l'aménagement de chemins piétonniers sur le territoire de la CASA. Auto saisine.
- Avis sur le plan paysage – La Communauté d'Agglomération a associé son conseil de développement à l'élaboration du Plan Paysage afin de recueillir ses observations sur le programme d'actions.

#### - **Assemblée du 22 novembre 2016**

- Avis d'information sur Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur et nouvelle gare ouest Alpes-Maritimes. Participation à la concertation publique 2016 initiée par le maître d'ouvrage SNCF RESEAU.

#### - **Assemblée du 29 mars 2017**

- Présentation par le groupe thématique "Economie & Emploi " de l'avancée de la réflexion sur le colloque interentreprises "les entreprises et leur territoire" qui s'est déroulé en mars 2016.

- Présentation par le groupe thématique " Environnement & Patrimoine" des travaux sur le Programme de Développement Durable.

### **Assemblée du 8 juin 2017**

- Avis sur l'économie : « les entreprises et leur territoire ».

Sous la forme d'un Colloque, le groupe thématique « Économie & Emploi » a voulu donner l'opportunité aux acteurs locaux d'échanger sur l'attractivité du territoire et les entreprises. Cet avis reprend les préconisations dans le domaine de la promotion économique du territoire, de la GPECT, et du Business Local.

### **- Assemblée du 12 décembre 2017**

- Présentation de la démarche de la révision du SCOT de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis par les services de la CASA. Saisine des membres du Conseil de Développement pour travailler sur ce dossier.

*Les avis sont consultables sur le site du CdD: [cddcasa.fr](http://cddcasa.fr). Chaque avis est suivi par un comité qui réunit les services de la CASA et les représentants du groupe thématique concerné.*



### **Les groupes thématiques**

Ils se sont réunis régulièrement tout au long de ces deux années (environ une fois par mois) pour mener à bien leurs missions autour des thématiques du projet d'agglomération que sont : la gestion des déchets et l'environnement, l'aménagement du territoire, la réforme territoriale, le TSCP, le SCOT, l'économie.

### **A noter en 2016**

#### **1) L'adhésion de trois nouveaux membres:**

- le Club de basket d'Antibes les SHARKS,
- Avenir 06

- Actif Côte d'Azur.

Ainsi, la composition du Conseil de développement s'est renforcée dans la représentation du monde culturel, économique, et social.

## 2) L'organisation de son 1<sup>er</sup> Colloque Interentreprises au Pôle Auguste Escoffier à Villeneuve Loubet sur le thème: "Les entreprises et leur territoire" le 19 mars 2016.

### **Avec quatre tables rondes:**

Table ronde 1<sup>o</sup> Thème : « Promotion économique du territoire »

Table ronde 2 Thème : « Comment favoriser le business local? »

Table ronde 3 Thème : « L'impact des risques sur l'économie locale »

Table ronde 4 Thème : « La GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), l'adéquation de l'offre et de la demande ».



### Objectif:

L'objectif de cette rencontre, concentrée sur une matinée dense et sans interruption, où quatre tables rondes se sont enchaînées, était de faire émerger des propositions, des idées.

### Organismes intervenants:

Team Côte d'Azur, CCI Côte d'Azur, UMIH06 Antibes, CASA, Groupe Azur Truck, CNRS, JLW Conseil, CoRisk, Pôle emploi 06, UCA, la Région, Escota.

L'attractivité du territoire, l'encouragement du business local, l'impact des risques sur l'économie, la formation professionnelle ont été les quatre thèmes de réflexion que la quinzaine d'intervenants a fait partager à un public nombreux et averti.

### Bilan:

Plus de cent invités ont répondu présent et joué le jeu de l'échange et de la réflexion commune. Parmi eux, des chefs d'entreprise, des élus, des représentants du monde de l'enseignement de la recherche de la formation, des associations, des organismes consulaires...

Ce colloque a donné suite à un avis sur l'économie, voté à l'Assemblée Plénière du 8 juin 2017. Les propositions qui en émanent sont à l'étude.



**3) L'organisation du 2<sup>ème</sup> séminaire institutionnel le 11 juin 2016 à la Maison des Associations à Antibes sur le thème: " La Réforme Institutionnelle-Loi NOTRe, les incidences sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis".**

Avec la participation de **Jean LEONETTI**, Député-Maire d'Antibes, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

**Paul MOURIER**, Préfet, DGS de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, en présence de **Stéphane PINTRE**, DGS de la CASA, a animé cette rencontre dans le cadre des nouvelles compétences du Conseil Régional.



L'objectif de cette rencontre était double. Permettre aux participants de mieux appréhender la loi NOTRe et ses incidences au niveau du territoire - faire remonter leurs interrogations, préoccupations et attentes.  
Bilan: Un beau succès avec environ 100 participants, parmi lesquels des chefs d'entreprises, des représentants de la société civile et des élus locaux.

### 1. L'accueil d'un volontaire en service civique de septembre 2016 à juin 2017

#### **Objectif:**

"Renforcement de l'animation et de la mobilisation de la société civile autour des activités du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis".

#### **Avec deux types de mission.**

- Une mission principale auprès des Vice-Présidents du CdD pour renforcer la mobilisation de la société civile au sein des groupes de travail.
- Une mission secondaire auprès du Président et du Directeur de la CASA en charge du CdD : "renforcer la communication du Conseil de Développement auprès de la société civile.

### 2. La poursuite de l'amélioration du site internet

- Site public: espace d'information ouvert à tous où l'on peut retrouver les avis, les comptes rendus de d'assemblée, l'actualité. (cddcasa.fr)
- Espace collaboratif accessible aux membres inscrits dans les groupes de thématiques permettant de partager et consulter des informations. Chaque vice-président a en charge l'animation de son groupe thématique sur le site, propose des publications, informe sur les travaux en cours.

*A noter, la grande implication du service civique, en collaboration étroite avec les services de la CASA et notamment la Direction Système Informatique et Numérique.*

### 3. Nouveau règlement intérieur

Le règlement intérieur du CdD a fait l'objet d'un toilettage, le document est en annexe.

## En 2016 et 2017 les membres du CdD ont été invités à participer à différents évènements organisés par la CASA

- Programme de formations à la restauration des restanques pour les particuliers et les professionnels.
- Programme formations Afidol à Opio (Formation / Démonstration de taille de l'Olivier et Formation sur les maladies et ravageurs de l'Olivier).
- Atelier sur les usages numériques.
- ...

## Les moyens financiers et humains

Pour 2016 et 2017, les dépenses du conseil de développement correspondent principalement à la prise en charge des frais de missions, de réceptions, de communication dont l'organisation d'évènements. Le budget alloué est de l'ordre de 15 K €. Le CdD dispose également d'apports en nature : espaces de travail, salles de réunion, et deux agents titulaires à temps non complet.